



MODULE 5 :

COMPRENDRE LE CONSENTEMENT

**ET REMETTRE EN QUESTION
LA CULPABILISATION
DES VICTIMES**

SW21-195/2026F-PDF
ISBN 978-0 660-98997 6



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada



**Ce module de sensibilisation
à la violence fondée sur le sexe
a été créé en partenariat
avec Femmes et Égalité des
genres Canada et YWCA Canada.**



INTRODUCTION

Dans ce module, nous explorerons le consentement (ce qu'il signifie réellement et à quoi il ressemble dans la vraie vie) et comment reconnaître la culpabilisation des victimes. Ces connaissances vous permettront de mieux remettre en question les attitudes néfastes, de soutenir les autres et de contribuer à une communauté où les limites et expériences de tout le monde sont respectées.

Pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe (VFS), il est important de connaître les différentes formes qu'elle peut prendre et les attitudes et comportements qui lui permettent de continuer de se produire. Comprendre le consentement et reconnaître la culpabilisation des victimes sont essentiels pour établir des relations sûres et respectueuses.

Le consentement signifie que toutes les personnes impliquées acceptent clairement, librement et activement ce qui se produit, sans pression, manipulation ou crainte.

La culpabilisation des victimes consiste à transférer le poids de la responsabilité d'un préjudice de la personne qui l'a causé à la personne qui l'a subi.

➔ **Si vous ne comprenez pas la signification d'un terme,** consultez le glossaire des **termes mis en évidence** à la page 28.

Petit rappel avant de commencer :

Même s'il peut être important de parler de VFS dans une optique de guérison et de sensibilisation, il est aussi essentiel de prendre soin de vous en restant à l'affût de ce qui pourrait déclencher chez vous de la détresse ou des réactions émotionnelles indésirables. Les déclencheurs, c'est tout ce qui peut amener une personne à se remémorer une expérience traumatisante qu'elle a vécue. Pour certaines personnes, les déclencheurs peuvent être des images explicites de violence. Pour d'autres, il peut s'agir de choses moins concrètes, comme des chansons, des odeurs ou même des couleurs. Si quelque chose dans ce module réactive un traumatisme que vous avez vécu, vous pouvez prendre du recul et vous concentrer sur votre bien-être. Au besoin, faites appel à des ressources ou à des stratégies d'autogestion, comme l'exercice physique ou la méditation, ou passez du temps avec vos proches pour vous recentrer sur l'essentiel et vous aider à vous sentir plus en contrôle. Si vous avez besoin d'aide pour faire face à la VFS, ou si une personne de votre entourage a besoin de soutien, vous trouverez une liste de ressources disponibles partout au Canada, y compris des lignes d'assistance téléphonique, des services d'aide psychologique et sociale et des groupes de soutien pour les jeunes, dans **la base de données sur les ressources destinées aux jeunes**.

SECTION 1

LE CONSENTEMENT



QU'EST-CE QUE LE CONSENTEMENT?

DIVULGÂCHEUR : CE N'EST PAS JUSTE UN « OUI ».

Le consentement signifie que toutes les personnes impliquées acceptent activement, volontairement et continuellement ce qui se produit.

Il ne peut être présumé, sous-entendu ou deviné. Il doit être clair, et les expériences et relations passées ou encore les attentes ne tiennent pas lieu de consentement.

Il peut changer à tout moment. Une personne peut dire « oui » ou démontrer qu'elle est consentante à un moment donné, puis dire « non » l'instant suivant, et ce choix doit toujours être respecté.

Le consentement n'est valable que si toutes les personnes impliquées comprennent ce à quoi elles consentent et se sentent libres de dire ou d'indiquer que c'est « oui » ou que c'est « non ». Une personne inconsciente, endormie ou incapable de comprendre ce qui se passe ne peut pas donner son consentement.

Le consentement s'applique à de nombreuses situations, y compris les activités sexuelles, la proximité physique, le partage d'informations personnelles, le prêt d'argent ou le partage d'images intimes. Dans ce module, nous aborderons principalement le consentement sexuel.

LES 5 INGRÉDIENTS DU CONSENTEMENT :

1. DONNÉ LIBREMENT

2. RÉVOCABLE

3. ÉCLAIRÉ

4. ENTHOUSIASTE

5. PRÉCIS

1. DONNÉ LIBREMENT

Le consentement doit être donné librement à chaque étape d'une conversation ou d'une expérience. À tout moment, les personnes doivent se sentir en sécurité, respectées et libres de dire « oui » ou « non », ou de changer d'avis. Le consentement n'est pas valable si une personne est contrainte, humiliée ou menacée dans le but de l'entraîner à participer à une activité sexuelle ou autre avec laquelle elle n'est pas à l'aise. Si une personne utilise la pression, les menaces, la persuasion répétée ou la manipulation émotionnelle, on parle de coercition, et non de consentement. Le consentement n'est pas non plus valable si une personne se sent obligée de dire « oui » parce que l'autre personne a un pouvoir sur elle, parce qu'elle est plus âgée, plus populaire, en position d'autorité ou qu'elle a une influence sociale ou émotionnelle.

N'oubliez pas! Votre consentement ne peut venir de personne d'autre que vous. Personne ne peut décider à votre place. Par exemple, votre partenaire ne peut pas dire « oui » à votre place.

➔ **Définition du terme :** La coercition consiste à faire pression, à manipuler ou à forcer quelqu'un à dire « oui ». Elle n'est pas un consentement valable, car, même si la personne dit « oui », elle ne le fait pas de son plein gré ni avec enthousiasme. Voici à quoi ça peut ressembler :

- **De la culpabilisation :** Quand une personne en culpabilise une autre pour avoir refusé quelque chose. Ça peut se traduire par des phrases comme « Après tout ce que j'ai fait pour toi? » ou encore par un silence réprobateur, des soupirs bruyants, des roulements d'yeux, etc.
- **Des menaces :** Quand une personne insinue que quelque chose de grave arrivera si l'autre n'accepte pas. Ça commence généralement par « Si tu ne le fais pas, je vais... », et ça peut inclure des menaces physiques, la menace de révéler quelque chose à quelqu'un d'autre ou la menace de publier quelque chose en ligne.
- **Une pression constante :** Quand quelqu'un continue d'insister après avoir reçu un « non » ou des signes d'inconfort. Si une personne continue d'en parler ou d'insister, même de manière humoristique, jusqu'à ce qu'elle obtienne un « oui », c'est de la coercition, pas un consentement.

2. RÉVOCABLE

Le consentement est continu. Accepter quelque chose une fois ne signifie pas que vous acceptez toutes les relations futures. Les gens peuvent changer d'avis à tout moment, et les expériences passées ou le fait d'être en couple ne sont en aucun cas une permission automatique.

3. ÉCLAIRÉ

Le consentement n'est valable que si vous comprenez parfaitement ce qui se passe et que vous choisissez d'accepter, sans subir de pression. Toutes les personnes impliquées doivent comprendre exactement ce à quoi elles consentent.

C'est aussi important de savoir que l'alcool et les drogues modifient les choses. Si une personne est ivre ou sous l'effet de stupéfiants, elle ne peut pas accepter de son plein gré et en toute connaissance de cause, et donc consentir à une activité sexuelle.

4. ENTHOUSIASTE

Toutes les personnes impliquées devraient être enthousiastes et motivées. Un « oui » hésitant ou donné sous pression n'est pas un consentement. Le consentement doit être clair, actif, et il doit refléter la volonté sincère de tout le monde. Ce n'est pas une chose qu'on donne par obligation, intimidation, pression ou contrainte, ou parce qu'on ne sait pas comment dire « non ».

Cette règle s'applique à tous les contextes sexuels ou intimes, y compris le sextage, les attouchements ou toute autre activité sexuelle. Un consentement enthousiaste signifie que tout le monde est d'accord avec ce qui se passe et le montre à travers ses paroles et ses actes. Vérifier avant et pendant l'intimité permet de s'assurer que tout le monde est à l'aise et sur la même longueur d'onde.

5. PRÉCIS

En discutant de consentement, toutes les personnes impliquées doivent s'entendre sur ce à quoi elles consentent ou non, y compris ce qui est impliqué, le moment de l'activité et les limites précises.

EN D'AUTRES MOTS:

Le consentement, ce n'est pas une grande conversation. Il peut s'agir de simples vérifications au quotidien pendant les moments d'intimité, par exemple en étant attentif au langage corporel, en posant des questions rapides ou en faisant une pause quand

quelque chose semble anormal. Dire « Est-ce que ça te va si...? » peut sembler gênant au début, mais ça peut aider l'autre personne à se sentir en sécurité. Ce principe s'applique à toutes les relations sexuelles ou physiques intimes, qu'elles

soient ponctuelles, occasionnelles ou régulières. Chaque personne a le droit de fixer ou de modifier ses limites en fonction de ce qu'elle ressent sur le moment.

RÉFLEXION

**POURQUOI LE SILENCE
OU L'INCERTITUDE NE
CONSTITUENT-ILS PAS
UN CONSENTEMENT?**



Le silence n'est pas un « oui ».

Une personne peut rester silencieuse parce qu'elle est incertaine, effrayée, paralysée ou qu'elle ne se sent pas en sécurité pour s'exprimer. Si ce n'est pas un « oui » clair et enthousiaste, ce n'est pas un consentement. En cas de doute, le choix sûr et respectueux est de s'arrêter et de demander.

À QUOI RESSEMBLE LE CONSENTEMENT DANS LA VRAIE VIE?



Comme nous l'avons déjà vu, le consentement s'exprime par des mots et des gestes clairs. Il peut se traduire par un « oui » enthousiaste, une confirmation, une réponse positive et une participation active. Les personnes impliquées semblent généralement enthousiastes, engagées et à l'aise.

Mais voici le point le plus important : Vous n'avez pas à entendre le mot « non » pour comprendre qu'il n'y a pas de consentement. Une personne qui garde de silence, fige, hoche la tête ou laisse simplement les choses aller n'est pas automatiquement consentante.

Si elle semble hésitante, silencieuse, tendue, distraite ou si elle se retire, c'est signe qu'il faut faire une pause et vérifier que tout va bien.

Tout le monde concerné doit vouloir être là et participer à l'activité.

Chaque personne impliquée devrait :

- ➔ Être éveillée, alerte et capable de faire des choix
- ➔ Vouloir clairement ce qui se passe
- ➔ Vérifier avant d'essayer quelque chose de nouveau
- ➔ Démontrer son confort et son intérêt par des mots et des actions

Ce n'est **pas** consensuel si une personne...

- Dit ou indique « non » (même sans parler)
- Change d'avis – un « oui » peut toujours se transformer en « non »
- Accepte une chose, mais pas une autre
- Est endormie, inconsciente ou pas pleinement consciente
- A les facultés affaiblies par l'alcool, la drogue ou autre
- Se sent sous pression, effrayée, menacée ou coincée
- A moins de 16 ans (sauf si les exceptions de proximité d'âge s'appliquent – voir les détails à ce sujet ci-dessous)
- Est en position de pouvoir par rapport à quelqu'un (entraîneur ou entraîneuse, enseignant ou enseignante, patron ou patronne, etc.)

Votre consentement n'est **pas** respecté si une personne...

- Vous met de la pression ou vous culpabilise dans le but de vous amener à faire des choses qui vous mettent mal à l'aise
- Vous dit que vous lui « devez » quelque chose parce que vous sortez ensemble ou parce qu'elle a fait quelque chose pour vous
- Se met en colère, s'énerve ou vous en veut si vous dites « non » ou si vous n'acceptez pas immédiatement
- Ignore vos paroles ou votre langage corporel quand vous montrez que vous êtes mal à l'aise ou que vous voulez arrêter



IL EST TOUJOURS POSSIBLE DE PRENDRE UNE PAUSE OU DE S'ARRÊTER



Quand vous ne savez pas trop s'il y a bel et bien consentement, vous pouvez vous arrêter ou attendre. Choisir de faire une pause protège toutes les personnes impliquées. Si c'est une bonne idée de faire quelque chose maintenant, ce sera encore une bonne idée après avoir pris le temps de discuter, de réfléchir et de vérifier.

Le consentement est une question de respect, de communication et de sécurité pour tout le monde. On ne doit pas précipiter les choses ou mettre de la pression.

Bien sûr, discuter de consentement ou de sexe peut ouvrir la porte à des sujets plus difficiles. C'est important d'assurer votre sécurité et celle des autres. Ces conversations peuvent raviver des expériences où le consentement n'était pas présent, y compris des révélations de préjugés ou de violences. Certaines personnes peuvent ne pas vouloir avoir de telles conversations, et c'est normal. Tout le monde évolue à son rythme et avec son propre niveau de confort.

POURQUOI LE CONSENTEMENT EST-IL IMPORTANT?

Sans consentement, toute activité sexuelle est considérée comme une violence sexuelle. La violence sexuelle peut se produire en personne ou en ligne, et peut prendre les formes suivantes :

- ➔ **Agression sexuelle** : Tout acte sexuel non désiré commis par une personne envers une autre, y compris tout contact non désiré de nature sexuelle, comme des baisers, des attouchements, des relations sexuelles orales, vaginales, anales, etc.
- ➔ **Harcèlement sexuel** : Tout comportement verbal ou physique non désiré de nature sexuelle d'une personne envers une autre.

Au Canada, une personne doit être âgée d'au moins 16 ans pour pouvoir consentir légalement à une activité sexuelle.

Toutefois, les « **exceptions de proximité d'âge** » suivantes peuvent s'appliquer :

- ➔ Si vous avez **12 ou 13 ans**, vous pouvez consentir à des relations sexuelles avec des personnes qui n'ont **pas plus de deux ans de plus que vous**. Pour qu'une activité soit consensuelle, il ne doit y avoir aucune relation de confiance, d'autorité ou de dépendance ni aucune autre forme d'exploitation. Si une personne a plus de deux ans de plus que vous, toute activité sexuelle est considérée comme une infraction criminelle.
- ➔ Si vous avez **14 ou 15 ans**, vous pouvez consentir à des relations sexuelles avec des personnes qui n'ont **pas plus de cinq ans de plus que vous**. Pour qu'une activité soit consensuelle, il ne doit y avoir aucune relation de confiance, d'autorité ou de dépendance ni aucune autre forme d'exploitation. Si une personne a plus de cinq ans de plus que vous, toute activité sexuelle est considérée comme une infraction criminelle.



QUE SIGNIFIE UNE « RELATION DE CONFIANCE »?

Le consentement ne peut être donné en cas de :

Dépendance : Une jeune personne se sent contrainte d'accepter certaines choses – par exemple parce que l'autre personne lui offre un endroit où loger et qu'elle n'a nulle part d'autre où aller.

Autorité : Une personne en position d'autorité (comme un entraîneur ou une entraîneuse, un enseignant ou une enseignante, ou encore un mentor ou une mentore) rend une jeune personne mal à l'aise ou inconfortable et cette dernière craint nuire à ses chances si elle dit « non ». Il pourrait s'agir d'une chance d'intégrer une équipe sportive ou d'obtenir de bonnes notes, par exemple.

Pouvoir des pairs : Une jeune personne de 13 ans se sent mal à l'aise de dire « non » à une autre de 16 ans qui a plus d'expérience sociale et est populaire à l'école, parce qu'elle ne veut pas être exclue ou considérée comme moins cool.

Si vous voulez plus d'informations sur l'âge du consentement, vous pouvez consulter la page du Ministère de la Justice du Gouvernement du Canada consacrée à **l'âge de consentement aux activités sexuelles**. C'est également important de bien connaître vos droits. Pour en savoir plus, vous pouvez réviser le module d'introduction **Comprendre vos droits**.

6 CHOSES À RETENIR SUR LE CONSENTEMENT

➔ Le consentement peut prendre différentes formes selon les situations. Ces rappels vous aideront à respecter les limites.

1. Demandez toujours la permission et vérifiez :

Avant de faire quoi que ce soit avec une autre personne, assurez-vous de lui demander si elle en a envie. Parlez ouvertement et écoutez vraiment ses désirs et ce qui la met à l'aise. Respectez toujours ses limites et son niveau de confort.

2. Soyez respectueux :

C'est important de respecter les limites de la personne et d'obtenir son autorisation claire. Choisissez vos mots avec soin et n'utilisez pas de langage persuasif ou agressif, comme « fais-moi confiance » ou « ne joue pas les agaces ».

3. Le consentement :

Le consentement ne se limite pas à un simple « oui ». Il doit être vérifié régulièrement. Les gens peuvent changer d'idée, et c'est normal. Si le niveau de confort d'une personne change, vos actions et vos paroles doivent aussi changer.

4. Écoutez et portez attention :

Le consentement ne se résume pas à entendre un « oui » ou un « non ». Il faut aussi porter attention à ce que la personne dit, à la manière dont elle le dit, à ses silences et à son langage corporel. Si la personne semble mal à l'aise, prenez une pause et vérifiez qu'elle va bien.

5. Respectez un « non » :

Si quelqu'un dit « non » ou vous demande d'arrêter, respectez sa décision. Chaque personne a le droit de faire des choix concernant ce qui lui arrive et la manière dont elle souhaite aller de l'avant. Le respect de ces limites est un élément important du consentement.

6. Gérer le rejet :

Quand vous faites face à un rejet, c'est important de prendre du recul et de respecter la décision de l'autre personne. N'oubliez pas que ce n'est pas votre propre personne qui est rejetée; c'est seulement l'autre personne qui fixe ses limites. En respectant sa décision, vous permettez à l'autre de se sentir en sécurité, et vous entretenez une bonne relation.

PARLER DE CONSENTEMENT

Comprendre le consentement commence par en parler ouvertement. Les occasions d'aborder le sujet du consentement se présentent tout le temps, que ce soit dans les relations amoureuses, amicales ou en ligne. En ayant de telles conversations plus régulièrement, ça devient plus naturel.

Vous ne savez pas si l'autre personne est bien consentante?

Voici quelques questions que vous pouvez poser :

« Est ce que ça te va si je t'embrasse? »

« Es-tu à l'aise si je fais ça? »

« Est ce que je peux continuer à faire ça? »

**SI QUELQU'UN NE DIT PAS « NON »
QUAND VOUS POSEZ CES QUESTIONS,
AVEZ-VOUS SON CONSENTEMENT?**



Le silence n'indique pas un consentement. N'oubliez pas que l'activité sexuelle n'est pas consensuelle si une personne a les facultés affaiblies par la drogue ou l'alcool, si elle est endormie, qu'elle subit de la pression, ou si elle change d'avis ou accepte une chose, mais pas une autre. Il n'est jamais acceptable de mettre de la pression à quelqu'un. Le consentement enthousiaste signifie que tout le monde est conscient, à l'aise et souhaite clairement ce qui se passe; il faut tout ça pour obtenir un « oui ».

[illegible]

ACTIVITÉ 1

PRATIQUER LE CONSENTEMENT

Le consentement ne consiste pas seulement à dire « oui », il faut aussi reconnaître quand il n'y a pas consentement et savoir comment réagir.

Consignes : Lisez chaque scénario, choisissez la réponse qui respecte le mieux le consentement et les limites, puis écrivez une courte phrase qui explique **pourquoi** vous avez fait ce choix.

1. L'invitation à une fête

Vous êtes à une fête avec quelqu'un qui vous plaît. Vous discutez tranquillement, puis cette personne commence à se montrer plus tactile. Elle vous propose d'aller dans un endroit plus intime pour passer à l'acte, mais vous trouvez que les choses vont trop vite. Elle vous dit : « Allez, il n'y a rien là! Tout le monde le fait. »

- A. « Peut-être... Je ne sais pas. »
- B. « Je ne suis pas sûre mais... d'accord. »
- C. « Non, ça ne me met pas à l'aise. »

Quelle réponse communique le mieux des limites claires?

Pourquoi?

2. Se tenir la main

Vous marchez avec une personne qui vous plaît après les cours. Elle vous prend la main sans vous demander votre avis.

- A. Vous dites : « On peut éviter? Ça me met mal à l'aise. »
- B. Vous restez silencieux et vous la laissez faire.
- C. Vous ressentez de la pression, alors vous la laissez vous tenir la main.

Quelle réponse communique le mieux des limites claires?

Pourquoi?

3. Partager des photos

Une personne avec laquelle vous discutez en ligne vous demande de lui envoyer une photo intime de vous en vous assurant qu'elle « restera privée ».

Vous n'êtes pas à l'aise et vous craignez que la photo soit enregistrée, partagée ou diffusée. La personne vous répond : « Si je te plaisais vraiment, tu le ferais. »

- A. « Non, je ne t'en enverrai pas. »
- B. « D'accord... mais ne la partage pas. »
- C. « Euh, peut-être? »

Quelle réponse communique le mieux des limites claires?

Pourquoi?

4. Changer d'idée

Vous avez des rapprochements avec quelqu'un qui vous plaît et vous parlez de la possibilité d'avoir une relation sexuelle. Vous avez dit « oui » plus tôt, en spécifiant que ça devait se faire avec un condom. Mais au moment venu, cette personne vous dit : « Je n'en ai pas, mais ce n'est pas grave. On n'en a pas besoin. »

- A. Vous aviez déjà dit « oui », alors vous acceptez.
- B. Vous dites : « Non, je ne veux pas le faire sans protection. »
- C. Vous ne dites rien et vous espérez que ça se termine rapidement.

Quelle réponse communique le mieux des limites claires?

Pourquoi?

5. Un changement d'attitude

Vous embrassez quelqu'un qui vous plaît. Soudain, cette personne s'éloigne un peu et cesse de vous embrasser.

- A. Vous continuez, car c'est elle qui avait commencé à vous embrasser.
- B. Vous prenez une pause et demandez : « Es-tu toujours à l'aise de faire ça? »
- C. Supposez qu'elle est simplement timide ou nerveuse.

Quelle réponse communique le mieux des limites claires?

Pourquoi?

**QUEL SCÉNARIO A ÉTÉ LE PLUS FACILE À RÉPONDRE POUR VOUS?
LEQUEL A ÉTÉ LE PLUS DIFFICILE?**

**DANS UNE SITUATION IMPLIQUANT L'INTIMITÉ OU LA SEXUALITÉ, POURQUOI
EST-CE PLUS FACILE OU DIFFICILE DE RÉPONDRE CLAIREMENT « OUI » OU « NON »?**

SECTION 2

CULPABILISATION DES VICTIMES



CULPABILISATION OU SOUTIEN

La violence fondée sur le sexe (VFS) peut être difficile à déceler ou à aborder, car elle est souvent normalisée et considérée comme « sans importance » ou comme une réalité banale. Quand une personne subit un préjudice, elle a surtout besoin de compréhension et de soutien.

Mais trop souvent, l'attention se détourne de l'essentiel. Les gens ont tendance à penser que la VFS est seulement physique, mais elle peut aussi être émotionnelle, sexuelle ou économique. Et quand une victime ose en parler, au lieu d'être soutenue, on peut la critiquer pour ce qui lui est arrivé.

Ça peut se faire de manière subtile, par exemple en critiquant sa tenue vestimentaire, son comportement, son origine ou son apparence. Les personnes victimes ou survivantes peuvent même être culpabilisées pour ne pas avoir signalé d'autres incidents passés de VFS. Les médias et les conversations en ligne peuvent aggraver la situation en se concentrant sur la personne qui a subi le préjudice plutôt que sur l'acte de violence lui-même. Culpabiliser quelqu'un pour ce qui lui est arrivé réduit les personnes survivantes au silence et protège la personne qui a commis les actes nuisibles.

QU'EST-CE QUE LA CULPABILISATION DES VICTIMES?

Même si ce terme ne vous est peut-être pas familier, la culpabilisation des victimes est très courante – et ce n'est pas une bonne chose!

On parle de culpabilisation des victimes quand une personne victime ou survivante de VFS est tenue responsable, en tout ou en partie, de la violence qu'elle a subie.

Cette culpabilisation peut provenir de professionnels ou professionnelles du droit, de la médecine et de la santé mentale, de membres de la famille, de camarades ou connaissances, et même des médias.

La culpabilisation des victimes peut prendre la forme de commentaires comme :

À quoi on s'attend quand on s'habille comme ça?

C'est sûr que si on ne se défend pas...

Quelle idée, aussi, de rentrer à la maison avec quelqu'un comme ça!

Pourquoi avoir bu autant?

Est-ce que son « non » était vraiment clair?

CE À QUOI PEUT RESSEMBLER LA CULPABILISATION DES VICTIMES :

Dans les médias, la culpabilisation des victimes peut se manifester de différentes manières. On peut y minimiser ce qui s'est passé, remettre en question la version de la personne victime ou survivante, ou utiliser un langage qui semble froid ou insensible. Parfois, l'accent est mis sur le comportement ou les choix de la victime plutôt que sur la personne qui lui a causé du tort, ce qui enlève le poids de la responsabilité sur cette dernière.

La culpabilisation des victimes dans les médias peut aussi se manifester dans le choix des histoires qui sont racontées. La violence à l'égard des femmes blanches, hétérosexuelles et cisgenres est souvent plus couverte, tandis que les expériences vécues par des personnes marginalisées peuvent être ignorées ou passées sous silence.

N'oubliez pas! La violence fondée sur le sexe n'est jamais la faute de la personne victime ou survivante.

POURQUOI LES GENS CULPABILISENT-ILS LES VICTIMES?

Même si le soutien aide les victimes à guérir et à se sentir plus en sécurité, la culpabilisation demeure courante, pour bien des raisons. Parfois, les gens blâment la personne victime ou survivante parce que ça les rassure, comme si le fait de suivre certaines règles ou de « faire ce qu'il faut » allait leur éviter tout préjudice. Cette façon de penser fait porter la responsabilité à la personne victime ou survivante plutôt qu'à celle qui est en cause.

Une autre raison vient des attentes injustes sur les comportements que devraient adopter les garçons, les filles et les personnes de genre divers. Ces idées peuvent donner plus de pouvoir à certaines personnes, tandis que d'autres se retrouvent avec plus de pression et de responsabilité sur les épaules. Le fait de rejeter la faute sur les victimes peut

Réfléchissez à ceci :

Pensez à un moment où vous avez partagé quelque chose de personnel ou vulnérable avec quelqu'un, et où la première réaction a été le doute, la culpabilisation ou la remise en question. Qu'avez-vous ressenti?

Maintenant, imaginez que cette réaction se produise par défaut chaque fois qu'une personne raconte avoir été blessée.

aussi s'expliquer par la difficulté qu'on a de croire qu'une personne que nous connaissons, apprécions ou en qui nous avons confiance puissent faire du mal à quelqu'un. Accepter que cette personne ait causé du tort semble plus difficile que de rejeter la faute sur la personne victime ou survivante.



QUI EST TOUCHÉ PAR LA CULPABILISATION DES VICTIMES?

Votre culture influence votre façon de penser et d'agir, elle influence votre vision des gens qui ont du pouvoir sur les autres, et contribue à perpétuer cette violence. Certains groupes sont plus souvent victimes de culpabilisation, comme les personnes autochtones, noires, racialisées et 2ELGBTQI+, les nouveaux arrivants et les personnes handicapées.

C'est important de se rappeler que les communautés marginalisées ne sont pas seulement plus exposées à la VFS, elles y sont aussi confrontées de manières différentes. Pour elles, accéder à de l'aide et des services vient souvent avec des obstacles, et l'oppression dont elles sont victimes peut aussi affecter la qualité des soins qu'elles reçoivent.

Avez-vous déjà entendu le terme « **victime parfaite** »? C'est l'idée selon laquelle les gens ont plus tendance à croire et soutenir une personne qui a subi des violences si cette dernière agit ou vit d'une certaine manière. Par exemple, certaines personnes s'attendent à ce qu'une « victime parfaite » n'ait aucun lien avec la personne qui lui a fait du mal, réagisse d'une manière spécifique ou mène un certain style de vie.

Si une personne ne répond pas à ces attentes injustes, en raison de ses antécédents, sa personnalité, ses choix ou son passé, elle peut subir de la culpabilisation, ou sa version peut être mise en doute. On peut observer ce phénomène

dans les médias, où certaines histoires attirent plus d'attention, de sympathie et de soutien du public, alors que d'autres histoires sont ignorées ou remises en question. C'est une façon de penser néfaste et erronée. Quel que vous soyez et quelle que soit votre histoire, tout le monde peut être victime de violence, et tout le monde mérite d'être cru et soutenu.

Croire les victimes ne signifie pas renoncer à la justice. Mais en commençant par leur apporter du soutien plutôt que de les soupçonner, on crée des conditions nécessaires à leur guérison.

La culpabilisation des victimes cause de réels préjudices. Bien des gens ne dénoncent pas les violences sexuelles par crainte qu'on les culpabilise ou qu'on les juge. Au Canada, seules 6 % des agressions sexuelles sont signalées à la police. À cause de la culpabilisation des victimes, c'est plus difficile pour ces dernières d'obtenir le soutien et l'aide dont elles ont besoin.

Subir de la violence peut avoir des répercussions instantanées ou différées sur bien des aspects de la vie d'une personne, comme la santé mentale, le sommeil, les études, les relations et le bien-être quotidien.

La culpabilisation ne nuit pas seulement aux personnes victimes et survivantes, elle a un impact négatif sur tout le monde. Jeter le blâme sur les personnes victimes ou survivantes plutôt que les véritables responsables peut dissuader d'autres personnes de parler ou de demander de l'aide si quelque chose leur arrive. Ça peut aussi donner l'impression que la violence est normale ou acceptable, ce qui augmente le risque qu'elle se reproduise. Ça touche tout le monde, car les gens ne se sentent pas en sécurité et les personnes qui causent du tort n'apprennent pas à changer leur comportement. Bref, culpabiliser les victimes contribue à maintenir en place des systèmes injustes et rend la société moins sûre pour tout le monde.

REMETTRE EN QUESTION LA CULPABILISATION DES VICTIMES

Chaque jour, nous sommes exposés à des messages des médias et de la société qui **culpabilisent les victimes** et excusent ou minimisent les préjudices subis. La culpabilisation des victimes peut se présenter sous forme de commentaires, de blagues et de questions du quotidien, qui passent parfois inaperçus. Les remettre en question permet de transférer la responsabilité sur les personnes qui ont causé un préjudice et aide celles qui l'ont subi à se sentir crues et soutenues. Ces messages peuvent sournoisement influencer notre façon de penser. C'est important de prendre le temps de réfléchir à ce qu'on voit, à ce qu'on entend, et à la manière dont tout ça peut avoir une influence sur nous.

4 FAÇONS DE REMETTRE EN QUESTION VOS PROPRES PRÉJUGÉS

1. Vérifiez vos sources :

Questionnez-vous sur l'origine de l'information. Qui l'a partagée, et pourquoi? Est-ce une source fiable, ou simplement une information que vous avez vue ou entendue en ligne.

2. Réalisez l'influence des médias sur vous :

Portez attention à ce que vous regardez, lisez ou parcourez, et à l'impact que tout ça a sur votre perception de vous-même et des autres.

3. Méfiez-vous des préjugés et des stéréotypes :

Essayez de remarquer quand vous portez des jugements hâtifs sur des personnes ou des groupes sans vraiment les connaître.

4. Pensez aux conséquences :

Demandez-vous si ce préjugé ou commentaire pourrait blesser quelqu'un, même si ce n'était pas votre intention?

Si vous commencez à réfléchir plus attentivement aux médias et aux messages qui vous entourent, c'est plus facile de repérer les cas de culpabilisation des victimes. On n'ose pas toujours s'exprimer quand ça se produit, car ça peut être déstabilisant et risqué. **Mais le changement commence par vous.** Si vous commencez à reconnaître et remettre en question vos propres préjugés, vous pourrez plus facilement faire de même avec vos camarades et votre famille, à l'école, en ligne et dans votre communauté.



NE CULPABILISEZ JAMAIS UNE PERSONNE VICTIME OU SURVIVANTE DE VFS.

Quand vous voyez ou entendez des choses qui ressemblent à un reproche ou à de la culpabilisation, vous pouvez vous poser les questions suivantes :

- Est-ce qu'on rejette la responsabilité sur la victime?
- Est-ce qu'on reproche à une personne la violence qu'elle a subie?
- Est-ce qu'on utilise le comportement de la victime avant, pendant ou après l'expérience pour justifier ce qui s'est produit?
- Est-ce que ça ressemble à l'énoncé suivant? « Si la personne ne voulait pas X, elle aurait dû faire Y. »

Quand vous avez décelé un cas de culpabilisation des victimes, vous pouvez le remettre en question. Concentrez-vous sur la culpabilisation elle-même plutôt que sur les détails. Le préjudice n'est jamais sujet à débat.

7 FAÇONS DE RÉAGIR QUAND ON ENTEND QUELQU'UN CULPABILISER UNE VICTIME

1) Exprimez-vous (si et quand vous vous sentez en sécurité) :

Si vous entendez quelqu'un mettre la faute sur la victime, n'hésitez pas à réagir.

Vous pourriez dire : « On dirait que tu culpabilises la personne qui a été blessée. Ça me semble injuste. »

2) Refusez de cautionner les commentaires blessants :

Vous n'avez pas à approuver, à rire ou à garder le silence pour préserver la paix.

Vous pourriez dire : « Tout le monde devrait pouvoir sortir et s'amuser sans se faire agresser. »

3) Rejetez le blâme sur les vrais responsables :

La violence survient parce que quelqu'un a choisi de faire du mal, et non à cause de ce que la personne victime ou survivante a fait, porté, dit ou omis de faire.

Vous pourriez dire : « Quelqu'un a choisi de faire du mal à quelqu'un d'autre. C'est là-dessus qu'on doit se concentrer. »

4) Respectez l'expérience de la personne victime ou survivante :

Évitez de remettre en question ou de critiquer le récit d'une personne. La personne qui a vécu une expérience sait mieux que quiconque ce qui s'est produit.

Vous pouvez dire : « Cette personne a été agressée. Ce qu'elle faisait avant, pendant ou après, ça ne change rien à ça. »

5) Méfiez-vous des stéréotypes :

La culpabilisation des victimes est souvent associée à des stéréotypes liés à la race, au genre, à la sexualité, à un handicap ou à ce que les gens considèrent comme « crédible ».

Vous pourriez dire : « Ça ressemble à un stéréotype, pas à un fait. »

6) Soyez critique envers les médias et les publications en ligne :

les titres, publications ou commentaires se concentrent parfois sur la personne victime ou survivante plutôt que sur le préjudice subi. Vous n'avez pas à partager ou à soutenir ce type de contenu.

Vous pourriez dire : « Pourquoi est-ce qu'on se concentre sur ce que la victime a fait plutôt que sur ce qui lui est arrivé? »

7) Changez le sujet :

Détournez la conversation pour questionner les agissements de la personne qui a causé le préjudice plutôt que ceux de la personne victime ou survivante.

Vous pourriez dire : « Pourquoi est-ce que cette personne a choisi de faire du mal à quelqu'un? »

ACTIVITÉ 2

REPÉRER LES CAS DE CULPABILISATION DES VICTIMES

Remettre en question les messages blessants

La culpabilisation des victimes apparaît dans les conversations quotidiennes, dans les médias et sur Internet. Elle fait en sorte que les personnes victimes ou survivantes se sentent responsables du tort qui leur a été causé. Cette activité vous aide à reconnaître les propos blessants et vous entraîne à trouver des moyens respectueux de les contester.

Exemple

Message blessant : « Pourquoi ne pas avoir essayé de se défendre? »

Message de soutien (exemple) : « Parfois, les gens sont paralysés ou effrayés. Ce n'est jamais leur faute. »

1. « Il lui aurait fallu éviter de boire. »

Message de soutien :

4. « Tu réagis de manière excessive. Ce n'était pas si grave. »

Message de soutien :

2. « Sans flirter, ça ne lui serait peut-être pas arrivé. »

Message de soutien :

5. « Cette personne a dû envoyer des signaux contradictoires. »

Message de soutien :

3. « Quelle idée, aussi, de fréquenter des gens comme ça! »

Message de soutien :

Qu'avez-vous ressenti en prenant la parole?

Pourquoi est-ce important de remettre en question la culpabilisation des victimes, même si ça ne vous concerne pas directement?

Comment pouvez-vous encourager les autres à faire la même chose?

COMMENT AIDER ET SOUTENIR QUELQU'UN

La méthode des 5A

Afin de vous aider à vous rappeler comment soutenir une personne qui vous confie avoir subi de la VFS, YWCA Canada a créé un outil simple appelé la **méthode des 5A**, qui propose des étapes claires pour réagir avec respect et bienveillance, en croyant et en soutenant la personne sans la juger.

Affirmer – Ce sont les personnes qui ont subi la VFS qui doivent décider ce qui convient le mieux à leur processus de guérison. Commencez simplement par les soutenir, en les écoutant et en les acceptant.

Évitez de poser des questions sur l'incident, surtout si elles commencent par « pourquoi as-tu... » ou « pourquoi n'as-tu pas... ». Vous n'avez pas à connaître les détails pour offrir votre soutien. Laissez-les vous dire ce qu'elles veulent.

Vous pourriez dire :

« Merci de m'avoir fait suffisamment confiance pour m'en parler. »

« Je suis là pour toi. »

« Ce que tu ressens est légitime. »

« Ce qui s'est passé n'était pas ta faute. »

Autonomiser – Veillez à ce que la personne victime ou survivante soit en mesure de décider de la suite des choses, et soutenez sa décision. Votre rôle consiste à vous assurer qu'elle a toutes les informations en main pour prendre les meilleures décisions pour elle-même. Il est important de renforcer son pouvoir et son autonomie. Laissez-la faire ses propres choix.

Agir – Aidez la personne à prendre les mesures qu'elle choisit. Soutenir quelqu'un, c'est aussi savoir où trouver de l'aide si cette personne en a besoin. Vous n'avez pas à connaître toutes les réponses; le simple fait de connaître les types d'aide qui existent peut faire une grande différence.

Vous pourriez demander :

« Comment est-ce que je peux t'aider maintenant? »

« Est-ce qu'il y a quelqu'un d'autre en qui tu as confiance et à qui tu pourrais demander de l'aide? »

« Veux-tu que je te propose une solution ou simplement que je reste à tes côtés? »

Toute personne qui a été victime de violence a besoin d'un endroit sûr et accueillant où elle pourra être écoutée sans être réduite au silence ou humiliée. Offrir son soutien à quelqu'un, même si on n'a pas toutes les réponses à ses questions, c'est essentiel! Et ça commence par montrer à l'autre personne qu'on est là, et qu'on est à l'écoute.

Adresser – Aidez la personne à trouver les ressources disponibles, selon ses souhaits et ses besoins. Vous pouvez trouver des ressources et des services de soutien dans votre communauté et les partager avec la personne tout en l'aidant à passer à la prochaine étape, si elle le souhaite. Il peut s'agir de programmes locaux, de services pour les jeunes, de conseillers ou d'une aide juridique gratuite, et pas seulement de services d'urgence. Des outils comme la liste de Ressources autour de moi peuvent vous aider à trouver des options de soutien près de chez vous. Ils peuvent vous aider à trouver des options de soutien près de chez vous.

Dites à la personne qu'elle n'est pas seule et qu'elle peut obtenir de l'aide, mais respectez toujours ses choix.

Aider – Faites de votre mieux pour ne pas causer de stress à la personne. Respectez son processus de guérison et proposez-lui de l'aide sous différentes formes. Faites preuve de patience et offrez-lui votre appui. Continuez à prendre de ses nouvelles et à la soutenir comme elle le souhaite.



Vous voulez en savoir plus sur la VFS ou obtenir de l'aide pour vous-même ou une personne de votre entourage?
Consultez les ressources de [Femmes et Égalité des genres Canada](#).
Adapté à partir de : [We-consent, Supporting Others \(PDF\)](#)

ACTIVITÉ 3

METTRE SES CONNAISSANCES EN PRATIQUE

Apprendre ce que sont le consentement, la culpabilisation des victimes et le soutien, c'est important. Mais il faut mettre ces notions en pratique pour changer les choses. Cette activité vous aide à vous demander comment agir en tant que personne alliée dans des situations auxquelles vous pourriez faire face avec vos camarades, en ligne, à l'école ou dans votre communauté.

Vous n'avez pas à tout régler. Pour soutenir quelqu'un, il faut commencer par l'écouter et respecter ses choix.

Instructions : Lisez attentivement chaque scénario et indiquez comment vous réagiriez en tant que personne alliée. Pour chaque scénario, utilisez le modèle des 5A pour guider votre réponse. Écrivez ce que vous diriez ou feriez à chaque étape :

Vous pouvez faire cet exercice individuellement, à deux ou en petits groupes.



A ⇒ AFFIRMER

Comment pouvez-vous montrer que vous respectez ce que la personne a partagé avec vous?



A ⇒ AUTONOMISER

Comment pouvez-vous la soutenir dans son droit de faire ses propres choix?



A ⇒ AGIR

Quelles mesures de soutien pouvez-vous prendre avec elle ou pour elle?



A ⇒ ADRESSER

Avec quelles personnes de confiance ou ressource de soutien pouvez-vous la mettre en contact (si elle le souhaite)?



A ⇒ AIDER

Comment pouvez-vous réagir de manière patiente, respectueuse et sans lui compliquer la tâche?

Votre réponse :

Scénario 1 – La fête d'anniversaire

Durant une fête d'anniversaire, une personne de votre cercle amical vous raconte qu'une autre personne présente à la fête vient de la toucher d'une manière qui l'a mise mal à l'aise. Quelqu'un surprend votre conversation et dit : « Eh bien, tu lui as probablement envoyé des signaux contradictoires », puis éclate de rire. Visiblement embarrassée, la personne qui avait commencé à se confier à vous semble maintenant vouloir se taire.

AFFIRMER

AUTONOMISER

AGIR

ADRESSER

AIDER

Scénario 2 – Les limites dans une relation amoureuse

Deux personnes de votre cercle amical se fréquentent, et lors d'une sortie en groupe, l'une d'elles tente d'attirer l'autre sur ses genoux pour l'embrasser. Mais cette dernière recule et semble mal à l'aise. Quand quelqu'un du groupe la taquine en disant : « Toujours en train de flirter », elle semble gênée et ne sait pas comment réagir.

AFFIRMER

AUTONOMISER

AGIR

ADRESSER

AIDER

Scénario 3 – La culpabilisation des victimes en ligne

Une personne de votre classe publie en ligne que quelqu'un lui a touché les fesses lors d'un événement scolaire. Des commentaires commencent à apparaître : « Tu as aimé ça. » « Moi aussi, j'aurais aimé ça. » Le lendemain à l'école, vous voyez cette personne assise seule, l'air bouleversé, parcourant son téléphone.

AFFIRMER

AUTONOMISER

AGIR

ADRESSER

AIDER

Qu'as-tu pensé de la méthode des 5A? Quelle étape t'a semblé la plus facile? La plus difficile?

Quel scénario t'a semblé le plus difficile à gérer, et pourquoi?

Y a-t-il autre chose que tu aimerais proposer à quelqu'un qui vit de telles situations?

TON GLOSSAIRE VFS



Vous hésitez quant à un mot ou une expression figurant dans ce module?

Apprenez à mieux comprendre la violence fondée sur le sexe en découvrant les termes ci-dessous.

CULPABILISATION DES VICTIMES



La culpabilisation des victimes se produit quand on suggère qu'une personne est responsable du préjudice qui lui a été causé plutôt que la personne qui l'a causé.

COERCITION



La coercition consiste à exercer des pressions, à manipuler ou à épuiser une autre personne pour obtenir son consentement. Si une personne se sent poussée, effrayée ou obligée d'accepter, il ne s'agit pas d'un véritable consentement.

CONTRÔLE COERCITIF



Le contrôle coercitif est un comportement contrôlant qui entraîne une personne à se sentir piégée, effrayée ou incapable de faire ses propres choix. Il peut se poursuivre même après la fin d'une relation.

COMMUNAUTÉS MARGINALISÉES



Les personnes exclues de la vie sociale, économique, culturelle ou politique dominante. Les communautés marginalisées comprennent, sans s'y limiter, les groupes exclus en raison de leur race, de leur religion, de leur appartenance politique ou culturelle, de leur âge, de leur identité ou expression de genre, de leur sexualité ou de leur situation socioéconomique ou financière.

OÙ TROUVER DE L'AIDE?

Si vous êtes victime de violence fondée sur le sexe, vous n'avez pas à vivre cela dans la solitude. Que vous vouliez seulement parler à quelqu'un ou avez besoin d'aide pour vous sortir d'une situation dangereuse, de l'aide est à votre disposition.

SERVICES D'ASSISTANCE ACCESSIBLES EN TOUT TEMPS

[Jeunesse, J'écoute](#) : Service confidentiel de soutien à la santé mentale par messagerie, texto et téléphone, pour les enfants, les adolescents et les jeunes adultes.

1 800 668-6868

[Ligne d'écoute d'espoir pour le mieux-être](#) : Conseils et intervention en cas de crise offrant une aide immédiate aux peuples autochtones du Canada.

1 855 242-3310

[Ligne d'urgence canadienne contre la traite des personnes](#) : Soutien par messagerie et par texto pour mettre les personnes victimes et survivantes de la traite des personnes en contact avec les services d'entraide.

1 833 900-1010

[Trans Lifeline](#) : Soutien par les pairs et ressources confidentiels pour les personnes trans et de genre différent (en anglais seulement).

1 877 330-6366

[Surmonter \(propulsé par Jeunesse, J'écoute\)](#) : Soutien confidentiel et ressources spécialement destinés aux jeunes Africains, Caribéens et Noirs et à leur bien-être.

Texte SURMONTER au 686868

[Ligne d'aide en cas de crise de suicide \(988.ca\)](#) : Un espace sûr accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, où vous pouvez parler à des personnes intervenantes qualifiées qui vous écouteront sans vous juger, vous apporteront leur soutien et leur compréhension, et vous fourniront des ressources utiles.

Appelle ou texte au 9-8-8 (sans frais, 24 heures sur 24, 7 jour sur 7, multilingue)

AUTRES LECTURES ET RESSOURCES

[Contrôle coercitif en tant que forme de violence familiale](#)

[Consent 101: Respect, Boundaries, & Building Trust](#) (en anglais seulement)

[Le consentement et pourquoi il est si important](#)

[C'est quoi le consentement?](#)

[Le consentement sexuel des adolescents](#)

[Let's Play A Game To Practice Consent](#) (en anglais seulement)

[L'âge de consentement aux activités sexuelles](#)

SOURCES

Ces modules ont été élaborés à partir d'informations provenant de nos partenaires et des sources suivantes :

Gouvernement du Canada, FEGC, 2024. *La violence et le consentement*. <https://www.canada.ca/fr/femmes-egalite-genres/campagnes/violence-fondee-sexe-ce-nest-pas-juste/violence-sexuelle-et-consentement.html>

Jeunesse, J'écoute, 2023. *Relations saines versus relations malsaines*. <https://jeunessejecoute.ca/information/relations-saines-versus-relations-malsaines/>

Jeunesse, J'écoute, *Le consentement et pourquoi il est si important*, 2023 : <https://jeunessejecoute.ca/information/consentement-et-pourquoi-si-important/>

RAINN, 2025. *Understanding consent*. <https://rainn.org/share-the-facts/consent-101-respect-boundaries-and-building-trust/> (en anglais seulement)

SACE (Sexual Assault Centre of Edmonton), 2025. *Victim blaming*. <https://www.sace.ca/learn/victim-blaming/> (en anglais seulement)

Association of Alberta Sexual Assault Services, *Coercion*, 2025: <https://aasas.ca/about-sexual-violence/sexual-assault/coercion/> (en anglais seulement)

Gouvernement du Canada, Ministère de la Justice, *Le contrôle coercitif*, 2023 : https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/reb-rib/capcvf-mpafvc/pdf/RSD_2023_MakingAppropriatebrochure-fra.pdf

The Hotline, *Consent*, 2025: <https://www.thehotline.org/resources/consent/> (en anglais seulement)

Éducaloi, *Les âges du consentement aux activités sexuelles* : <https://educaloi.qc.ca/capsules/consentement-sexuel-adolescents/> et <https://jeunessejecoute.ca/information/consentement-et-pourquoi-si-important/>

Love Is Respect, *What consent does—and doesn't—look like*: <https://www.loveisrespect.org/resources/what-consent-does-and-doesnt-look-like/> (en anglais seulement)

Commission de la santé mentale du Canada, *Lignes directrices pour un espace plus sécuritaire*, 2019 : https://www.mentalhealthcommission.ca/wp-content/uploads/drupal/2019-03/safer_space_guidelines_mar_2019_fr.pdf

Rogers, C. (19 juin 2023). *Consent education: Why it matters and how to promote it in your community*. Our Wave. <https://www.ourwave.org/en/post/consent-education-why-it-matters-and-how-to-promote-it-in-your-community> (en anglais seulement)

YWCA Canada. (2024). *Pas en ligne. Pas sur le campus*. YWCA Canada. <https://ywcacanada.ca/fr/ce-que-nous-offons/projetsetinitiatives/pas-en-ligne-pas-sur-le-campus/>

Action Canada pour la santé & les droits sexuels. (7 mai 2019). *Éducation à la sexualité : prévenir la violence et améliorer la sécurité*. Action Canada pour la santé & les droits sexuels. <https://www.actioncanadashr.org/fr/re-sources/sexual-health-hub/education-sexuelle/education-la-sexualite-prevenir-la-violence-et-ameliorer-la-securite>

Brady, S. S., Saliars, E., Kodet, A. J., Rothberg, V., Schonfeld Hicks, M., Hager-Garman, E., & Porta, C. M. (2022). *Communication about sexual consent and refusal: A learning tool and qualitative study of adolescents' comments on a sexual health website*. *American Journal of Sexuality Education*, 17(1), 19–56. <https://doi.org/10.1080/15546128.2021.1953658> (en anglais seulement)

Scott, K., Khanna, A., Vasudeva, A., Di Paolo, A., & Hooda, S. (2024). *Impact of the Undressing Consent program on attitudes, knowledge, and behaviours that contribute to sexual violence on university campuses* (Undressing Consent Report). Centre for Research & Education on Violence Against Women & Children. https://www.learningtoendabuse.ca/docs/Undressing-Consent-Report_Final.pdf (en anglais seulement)

ECPAT International. (2025). *Shifting the narrative on child sexual exploitation and abuse: Guiding principles on preventing victim-blaming language, communication and behaviours*. <https://ecpat.org/wp-content/uploads/2025/04/Guiding-Principles-on-Preventing-Victim-Blaming.pdf> (en anglais seulement)

SOURCES

DRCC-We-Consent (n.d.). Having a Chat Toolkit. <https://www.we-consent.ie/app/uploads/2023/03/DRCC-WeConsent-Having-a-Chat-toolkit.pdf?utm> (en anglais seulement)

DRCC-We-Consent(n.d.) Support Others Booklet. <https://www.we-consent.ie/app/uploads/2023/03/DRCC-WeConsent-Supporting-Others-Booklet.pdf> (en anglais seulement)

Murray, C.; Calderon, C. & Bahamondes, J. (2023). Modern Rape Myths: Justifying Victim and Perpetrator Blame in Sexual Violence. *Int J Environ Res Public Health*. 17 janvier 2023;20(3):1663. doi: 10.3390/ijerph20031663. PMID: 36767033; PMCID: PMC9914422. (en anglais seulement)

Patros, A. & Grokowsky, K. (n.d.) Rape Culture and Victim Blaming. Western Technical College, Libre Texts Social Sciences. https://socialsci.libretexts.org/Courses/Western_Technical_College/Introduction_to_Human_Services/06%3A_Unit_Six--Violence_Criminal_Justice_and_Incarceration/6.03%3A_Rape_Culture_and_Victim_Blaming?utm (en anglais seulement)

Brandon University (n.d.) Rape Culture. <https://www.brandonu.ca/sexualviolence/education-prevention/rape-culture/?utm> (en anglais seulement)

Kawartha Sexual Assault Centre (n.d.) Victim Blaming. <https://kawarthasexualassaultcentre.com/2025/04/14/victim-blaming/> (en anglais seulement)

Centre canadien de ressources pour les victimes de crimes (2022). Victim Blaming in Canada. https://crcvc.ca/wp-content/uploads/2021/09/Victim-Blaming_DISCLAIMER_Revised-April-2022_FINAL.pdf (en anglais seulement)

Centre canadien de ressources pour les victimes de crimes (2009) Victim Blaming. https://crcvc.ca/docs/victim_blaming.pdf (en anglais seulement)

Sexual Assault Centre of Edmonton (SACE). (n.d.) Victim Blaming. <https://www.sace.ca/learn/victim-blaming/> (en anglais seulement)

Wright, E., Eriksson, L. & Bond, C.E.W. (2025). Victim Blaming, Gender, and Social Media Commentary: A Randomized Vignette Study of Audience Comments on News Reports of Intimate Partner Homicide. *Journal of Interpersonal Violence*, 0(0). <https://doi.org/10.1177/08862605251322816> (en anglais seulement)

Whiting, J., Dansby Olufowote, R., Cravens-Pickens, J. D., & Banford Witting, A. (2019). Online Blaming and Intimate Partner Violence: A Content Analysis of Social Media Comments. *The Qualitative Report*, 24(1), 78-94. <https://doi.org/10.46743/2160-3715/2019.3486> (en anglais seulement)